

4BABYFIVE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 1662 Route des Quarante Sous - CD 113
78630 ORGEVAL
909 637 837 RCS VERSAILLES**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 2 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le deux décembre,
A 18h00,

La société NA FAMILY INVEST, société civile au capital de 242 000 euros, ayant son siège social 130 rue de Richelieu 76600 LE HAVRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 832 237 671 RCS LE HAVRE, représentée par Monsieur Nicolas AUMONT en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 5 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 4BABYFIVE,

Associée unique de ladite société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Cession de titres et démission de Mme Wassila RAHMOUNE épouse AHANA de ses fonctions de gérante ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique prend acte, d'une part, de la cession, constatée par acte séparé, par Mme Wassila RAHMOUNE épouse AHANA, des 2 500 parts qu'elle détenait au capital de la société et, d'autre part, de sa démission de ses fonctions de cogérante à compter de ce jour et décide de ne pas la remplacer.

DEUXIEME DÉCISION

En conséquence des précédentes résolutions, l'Associé Unique décide de modifier les statuts de la manière suivante :

– ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

à la société NA FAMILY INVEST, deux mille cinq cents parts sociales en pleine propriété,
ci 5000 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 5000 parts

Le reste de l'article demeure inchangé.

– ARTICLE 18 – GÉRANCE

La mention des premiers gérants de la société est supprimée.

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

NA FAMILY INVEST
Nicolas AUMONT